

## Décision du Président n°2025-083

### Objet : Théâtre - Acquisition de projecteurs LED - DSIL

#### Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

#### Considérant

- la nécessité de remplacer les projecteurs halogènes du théâtre par des projecteurs LED,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de valider le plan de financement prévisionnel, pour l'acquisition de projecteurs LED, qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense à financer	Pourcentage	Montant de l'aide
DSIL – Transition énergétique	sollicité	14 515,20 € HT	80%	11 612,16 €
Autofinancement	Fonds propres	14 515,20 € HT	20%	2 903,04 €
<b>Total des financements publics</b>		<b>14 515,20 € HT</b>	<b>100%</b>	

**Article 2** : de solliciter une aide financière au titre de la DSIL, dans la catégorie transition énergétique, pour un montant de 11 612,16 €,

**Article 3** : de signer le devis correspondant à la commande de projecteurs LED,

**Article 4** : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2.

#### Visa préfectoral

Etueffont, le 16 décembre 2025,  
Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER

